

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 24 MAI 2023**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUSTEGNU À L'INNUVAZIONE : SPARGHJERA IN  
CORSICA DI TUTTE L'AZZIONE DI U POLU DI  
CUMPETITIVITÀ INNOV'ALLIANCE**

**SOUTIEN À L'INNOVATION : DÉPLOIEMENT SUR LA  
CORSE DES ACTIONS DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ  
INNOV'ALLIANCE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### Contexte

L'innovation est le défi essentiel et permanent que doit relever l'économie corse.

Grâce à elle, l'île peut en effet trouver des solutions appropriées pour accroître sa compétitivité.

La politique de l'innovation impulsée par le Conseil exécutif et la majorité territoriale depuis fin 2015 est adossée à plusieurs documents stratégiques, au premier rang desquels le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), mais aussi le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I), la stratégie de recherche et d'innovation à spécialisation intelligente (S3), et le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ; les interventions des services ,agences et offices de la Collectivité sont déclinées à partir de ces cadres de référence. De fait, plusieurs structures et organisations sont impliquées dans une démarche d'accompagnement de l'innovation, dans différents secteurs d'activités.

Pour plus d'efficience, ces différents dispositifs seront audités, revus et corrigés au cours de l'année 2023. Toutefois, dans l'attente de cette refondation, l'opportunité de participer à un nouveau pôle de compétitivité s'offre à la Collectivité.

En effet, la Collectivité de Corse peut s'appuyer sur les regroupements d'acteurs que sont les pôles de compétitivité, tel que cela a été mentionné dans la délibération n° 22/101 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> juillet 2022 approuvant le projet « Ecnunia 2030 » qui actualise le SRDE2I, matrice de l'ensemble de l'action économique portée par la Collectivité de Corse.

Un pôle de compétitivité est un acteur de l'écosystème d'innovation regroupant autour d'un domaine technologique et scientifique donné, des entreprises, de la PME au grand groupe, des organismes de recherche et de formation, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant. S'appuyant sur une relation de proximité, il est fortement implanté dans un ou plusieurs territoires.

En maillant le territoire au plus proche des écosystèmes d'innovation, les pôles de compétitivité contribuent à créer les nouveaux produits, services et processus innovants qui porteront la compétitivité de demain des entreprises, en particulier face aux grandes ruptures sanitaires, environnementales et technologiques. Leur action et leurs compétences contribuent ainsi au développement économique des territoires

dans lesquels ils sont implantés, aux politiques territoriales d'innovation et à la structuration des filières.

La phase V de labellisation des pôles (2023-2026) doit permettre de poursuivre leur montée en qualité tout en les mettant davantage en prise avec les priorités nationales. Dans le cadre de cette nouvelle phase, les pôles de compétitivité ont vocation à jouer un rôle accru dans la bonne articulation entre les politiques globales en faveur de l'innovation et de la réindustrialisation, et les priorités stratégiques de développement économique des écosystèmes territoriaux.

En ce sens, le cahier des charges de l'appel à candidatures de la phase V pour la période 2023-2026 :

- réaffirme l'importance de la politique des pôles dans le soutien à la R&D collaborative et à l'innovation
- affiche l'objectif de poursuivre la montée en qualité des pôles
- encourage les fusions et rapprochements, sans caractère d'obligation
- consolide la double dimension nationale et régionale des pôles
- conforte la place des régions (et de la Collectivité de Corse) dans le processus de labellisation
- permet à des projets nouveaux de candidater (ex : regroupements de clusters)
- prévoit la possibilité pour les partenaires, dans le process d'instruction des dossiers, de mobiliser, le cas échéant, un « pool » d'experts indépendants pour émettre un avis sur les projets difficiles (en ballotage) ou les nouveaux candidats dont l'appréciation du projet nécessiterait une approche plus qualitative
- simplifie le process en limitant l'exigence des lettres de soutien aux partenaires majeurs et aux Régions (et à la Collectivité de Corse)..

### **Les pôles de compétitivité en Corse**

Dans un contexte de fragilités environnementale, géopolitique et donc économique, le soutien à l'innovation, comme moteur de compétitivité post-relance et pourvoyeur de solutions techniques est au cœur des stratégies, schémas et autres plans de développement de la Corse. Les pôles de compétitivité représentent un des maillons de l'accompagnement de l'innovation.

C'est ainsi, dans le domaine de l'énergie, que la Collectivité de Corse s'appuie sur le pôle de compétitivité **Capernergies**, dont elle est un des 3 membres porteurs. Les missions d'animation du pôle en Corse sont définies par un Conseil de Gouvernance, présidé par le Président de l'ADEC - Vice-président de Capenergies.

Le domaine de l'agroalimentaire et des pratiques agronomiques est aussi fortement impacté par la crise globale. Le soutien aux solutions innovantes dans ces secteurs est défini dans le SRDE2I révisé (Ecunomia 2030). De même, la définition des domaines d'innovation stratégiques codéfinis en Corse dans la stratégie de recherche et d'innovation à spécialisation intelligente (S3) comprend la préservation et la valorisation des ressources naturelles. Enfin, un projet de développement de la recherche agronomique appliquée porté par l'ODARC et destiné à répondre aux enjeux du dérèglement climatique, de la durabilité de l'agriculture et de la réduction des dépendances alimentaires a été validé à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en avril 2023.

L'adossement de cette stratégie territoriale à un pôle de compétitivité doit permettre aux acteurs locaux de bénéficier d'un réseau solide et actif, de veille et de mutualisation, aussi bien en Corse que dans le reste de l'Europe C'est pourquoi, la Collectivité de Corse a soutenu le pôle de compétitivité **Innov'Alliance**, dans sa candidature pour la labellisation de la phase V.

## **Le pôle de compétitivité Innov'Alliance**

Le pôle Innov'Alliance soutient l'innovation et la croissance des entreprises en faveur d'une agriculture plus durable et plus technologique, des procédés de production agricole plus vertueux, des produits au fort pouvoir sensoriel, sûrs et respectueux de l'environnement.

Le pôle de compétitivité Innov'Alliance accompagne la transition écologique et technologique de l'agriculture au service de 4 filières industrielles durables : Alimentation, Cosmétique, Ingrédients santé et Compléments alimentaires, Parfums et arômes, sur toute la chaîne de valeur, de la production agricole à la transformation des produits. Innov'Alliance représente ainsi un écosystème unique de mise en relation entre des entreprises innovantes (de la production agricole à la transformation du végétal), des offreurs de solutions/services technologiques (intrants, acteurs du numérique, robotique, procédés de conservation, d'extraction, emballage) et des centres de recherche d'excellence.

Le pôle accompagne actuellement le développement économique des entreprises innovantes du Grand Sud (Rhône-Alpes Auvergne, Occitanie, SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Le pôle Innov'Alliance a élaboré sa stratégie pour la période 2023-2026 en réaffirmant son positionnement qui est d'accompagner l'Innovation autour du Végétal et de la Naturalité. Il s'agit donc d'un positionnement transversal assumé qui répond aux attentes des entreprises du pôle partageant les mêmes enjeux d'innovation liés à la transition écologique et numérique pour créer de la valeur économique, sociale et environnementale attendue par les consommateurs.

L'écosystème Innov'Alliance se caractérise donc par :

- Un ancrage fort sur l'agriculture,
- Des acteurs présents sur toute la chaîne de valeur de la plante aux produits,
- 4 marchés d'usages issus de la transformation durable du végétal,
- Un lieu d'interactions fortes entre les offreurs de solutions et les acteurs filières (end-users).

En particulier, le pôle se donne comme objectifs pour 2023 :

- De renforcer l'accompagnement des entreprises dans leurs transitions écologique et énergétique, enjeux de réindustrialisation et de décarbonation
- De permettre à ces mêmes entreprises d'accéder aux financements France 2030
- De renforcer le leadership national du Pôle sur la thématique de la Naturalité par un travail sur son positionnement marketing
- De finaliser le travail sur l'organisation des Domaines d'Actions Stratégiques engagé dans le cadre de la préparation du dossier phase V

- De finaliser le travail de segmentation de l'offre de services pour fidéliser ses membres, en attirer de nouveaux et consolider son modèle économique sur la phase V
- De renforcer la dimension prospective en particulier avec la création d'un Think Tank (qui prend le nom d'Institut de la Naturalité à la place du programme de formation).

## **Le pôle Innov'Alliance en Corse**

Dans le cadre de la phase V, la Collectivité de Corse soutient un déploiement des actions du pôle de compétitivité dans l'île avec un engagement de cofinancement sur la durée de cette phase. Les thèmes et actions portés par le pôle de compétitivité Innov'Alliance font écho à la politique insulaire et les besoins des acteurs économiques :

- d'une part, en impactant l'ensemble de la chaîne de valeurs, les secteurs accompagnés par le pôle allant de l'agriculture à la parfumerie et la préservation des ressources naturelles, en passant par les pépiniéristes, horticulteurs, distillateurs et producteurs de cosmétiques.
- d'autre part, en faisant en sorte que la préservation des ressources naturelles et les activités économiques qui y sont liées, dont l'agriculture végétale, l'agroalimentaire, la production d'huiles essentielles ou la cosmétique inscrites dans le SRDEII soient en cohérence étroite avec le champ d'intervention du pôle Innov'Alliance.

Dans ce contexte, le pôle Innov'Alliance a inscrit une extension territoriale de ses actions dans la feuille de route stratégique de son dossier de candidature pour la phase V des pôles de compétitivité. Plusieurs types de missions et d'actions à réaliser par le pôle sont prévus pour répondre aux objectifs de transition écologique et de la compétitivité des entreprises par l'innovation. Deux grands types de missions seront conduites en termes d'actions de gouvernance, en appui aux politiques publiques (Missions de catégorie A) et d'actions au service direct des entreprises et acteurs du territoire (Missions de catégorie B).

Ainsi, pour le compte de la Collectivité de Corse, le pôle propose les actions suivantes en 2023, relevant des missions de catégorie A :

- L'élaboration, l'actualisation et le suivi de la stratégie du pôle sur le territoire
- La labellisation des projets collaboratifs de R&D et les travaux préparatoires associés impliquant des acteurs du territoire,
- Les missions de nature institutionnelle exercées par le pôle de compétitivité, sur sollicitation de la Collectivité de Corse,
- La co-organisation d'un évènement d'information en présentiel ouvert à toutes les entreprises corses des filières prioritaires. Cet évènement a pour objectif de présenter le partenariat, les actions et services du pôle Innov'Alliance. En complément, une intervention de COSMED, membre du bureau d'Innov'Alliance, sera organisée autour du thème « Evolutions réglementaires huiles essentielles » en mai 2023 (annexe 1),
- La réalisation d'une cartographie des acteurs des filières Production de plantes à parfums, aromatiques et médicinales et d'huiles essentielles, industrie cosmétique, des arômes et parfums (ressource dédiée à cette mission sur 6 mois). Cette action sera réalisée en étroite collaboration avec les acteurs institutionnels, les acteurs du développement économique et les chambres consulaires

- L'accompagnement et le soutien à la conduite d'actions et de projets collectifs à moyen terme. L'appui d'Innov'Alliance est une opportunité pour accélérer la construction et la structuration d'une branche économique à très fort potentiel, associant l'ensemble des intervenants de la filière, depuis la graine jusqu'au produit fini,
  - Les activités de reporting attendues par la Collectivité de Corse.
- Innov'Alliance conduira également des actions au service direct des entreprises et acteurs du territoire, dont des actions relevant de l'usine à projets/innovation (Missions de catégorie B). Cette première année de la phase V va être une année de transition avec, à la fois, l'adaptation du système d'animation aux nouveaux enjeux pour la suite de la phase V et, en parallèle, la poursuite des actions d'animation récurrentes du pôle.

Les objectifs opérationnels de ces missions de catégorie B sont les suivants :

- Innovation : stimulation de l'innovation, émergence et accompagnement de projets, en intégrant les enjeux nationaux et territoriaux de transitions écologique/climatique et énergétique, de réindustrialisation, et de décarbonation, à travers des partenariats avec des pôles technologiques, et l'accompagnement dans l'accès aux dispositifs Innovation France 2030,
- International : détection du potentiel à l'export et accompagnement des entreprises en s'appuyant sur les experts, propositions d'actions collectives (salon/missions),
- Europe : implication dans les projets européens dont nous sommes partenaires, poursuite du déploiement à l'Europe et accompagnement des entreprises vers les dispositifs européens,
- Emploi/formation : déploiement de l'offre de formation à la Naturalité initiée en 2022,
- Croissance et transition des entreprises : accompagnement des entreprises dans leur croissance en tenant compte de leurs enjeux de transitions écologique et énergétique, de réindustrialisation, et de décarbonation, accompagnement dans l'accès aux dispositifs France 2030,
- Développement du réseau des acteurs du pôle, à la fois pour étoffer le réseau des adhérents, mais aussi pour renforcer les partenariats avec les acteurs de l'innovation.

Des premiers échanges entre le pôle et les acteurs économiques et institutionnels ont eu lieu en Corse en août 2022. Ils ont permis d'identifier les opportunités d'actions au service des entreprises corses sur toute la chaîne de valeur, prenant en compte les points de vigilance liés au contexte. Ainsi, en complément des actions des différents axes de missions d'animation décrites ci-dessus, les entreprises insulaires bénéficieront de l'effet réseau d'Innov'Alliance, notamment la mise en relation avec des partenaires amont et aval et/ou la recherche de débouchés. Elles pourront également mobiliser le volet conseil et accompagnement individuel, en particulier sur l'aspect réglementaire et informations sur les allégations, imposés par l'Europe ou les autres réglementations internationales. Les entreprises ont exprimé également le besoin d'être accompagnées sur le développement de certains produits sur les phases post R&D.

Le travail du pôle en Corse permettra également de co-construire des filières plus structurées et pérennes, de renforcer les liens techniques et économiques entre les acteurs de l'écosystème local et de grandes entreprises du pôle qui travaillent déjà

en partenariat notamment avec des producteurs de plantes à parfums, aromatiques et médicinales et d'huiles essentielles.

Le pôle établira des relations avec les compétences de recherche présentes sur le territoire en particulier l'Université de Corse, le Centre INRAE de San Giulianu, le Centre de Ressources Biologiques » (CRB) Citrus en partenariat avec le CIRAD ou encore dans le cadre du projet de recherche agronomique appliquée de l'ODARC. Le partenariat sera donc engagé autour de 3 axes : l'animation collective, l'accompagnement individuel des entreprises et le renforcement des liens avec la recherche.

Le pôle conduira donc les actions suivantes auprès des entreprises insulaires :

- Accès aux services collectifs du pôle Innov'Alliance pour les entreprises des filières végétales (webinaires, évènements, Info'Veille...)
- RDV 360° avec des entreprises insulaires : identification de l'ensemble des besoins de l'entreprise
- Accompagnement individuel par un chargé de mission Innov'Alliance des entreprises de la filière cosmétique/parfum en particulier mais sans que cela soit exhaustif
- Accompagnement à la structuration de projets collaboratifs/collectifs identifiés en commun avec la Collectivité, les acteurs économiques et académiques, notamment l'ODARC (Ex. de sujets déjà identifiés : réflexion sur un outil d'appui aux producteurs sur les méthodes culturelles, mutualisation d'outils analytiques, d'équipements d'extraction, de lignes de conditionnement, ...).

### **Budget prévisionnel 2023**

Le budget prévisionnel global du pôle pour l'année 2023 (annexe 2) s'élève à 1 467 976 €.

Conformément aux régimes juridiques applicables au financement des pôles de compétitivité, il est proposé d'individualiser la somme de 76 049 € en mobilisant les crédits de la délégation à l'innovation de la sorte :

- 51 273 € au titre du financement des actions de gouvernance du pôle (catégorie A) via une intervention financière hors champs des aides d'Etat car il s'agit des missions qui relèvent de l'exercice de l'autorité publique exercée par le pôle pour le compte de la puissance publique et qui de fait n'apporte aucun avantage économique au pôle et aux entreprises membres du pôle. Pour ces missions de catégorie A, les financements publics ne sont donc pas qualifiés d'aide et l'article 107, paragraphe 1, du traité TFUE ne s'applique pas.

Assiette éligible : 295 243 €

Taux d'intervention CdC : 17,3 %

- 24 776 € au titre du financement des actions d'animation de l'écosystème d'innovation (catégorie B) via le régime cadre exempté de notification N° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023.

Assiette éligible : 1 076 734 €

Taux d'intervention CdC : 2,3 %

Dans ce cadre, il vous est proposé :

- d'adopter le projet de convention de soutien au déploiement des activités du Pôle Innov'Alliance et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à la signer,
- d'attribuer une subvention de 76 049 € (programme 2133) au pôle de compétitivité Innov'Alliance pour le déploiement de ses activités en Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.